



COATLOK™ P-855B-39

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

FDS conforme au SGH: HazCom 2012 / États-Unis; SIMDUT 2015 / Canada.

SECTION 1: IDENTIFICATION	
Fournisseur/Fabriquant : Huntsman Solutions Bâtiments 870 Curé Boivin Boisbriand, Québec, Canada, J7G 2A7 450-437-0123 866-437-0223 Téléc. : 450-437-2338 info@huntsmanbuilds.com huntsmanbuildingsolutions.com/fr-CA	Identificateur SGH du produit : Coatlok™ P-855B-39 Nom chimique : Résine polyuréthane Type de produit : Liquide Utilisations identifiées : Composant B d'un système giclé de membrane polyuréthane
Numéro de téléphone en cas d'urgence: CANUTEC 613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7)	

SECTION 2 IDENTIFICATION DES RISQUES	
Statut OSHA/HCS	Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Classement de la substance ou du mélange	TOXICITÉ AIGÛE (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGÛE (cutanée) - Catégorie 5 Puisque les ingrédients cancérigènes dans ce produit sont encapsulés, le risque d'exposition est minime et les mentions de danger ne sont présentes dans cette fiche.
ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH INCLUANT LES CONSEILS DE PRUDENCE	
Pictogrammes de danger	
Mention d'avertissement	ATTENTION
Mentions de danger	H319 - Provoque une irritation des yeux. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H317 - Le contact avec la peau peut causer une réaction allergique cutanée.
Conseils de prudence	
Prévention	P280 - Porter une protection oculaire ou faciale. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Intervention	P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 + P337 + P313 - Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver à fond avec de l'eau et du savon. P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si l'irritation persiste ou si des signes de toxicité se produisent, consulter un médecin. P363 - Nettoyer à fond les chaussures et les vêtements contaminés avant de les réutiliser ou les jeter. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. P342 + P311 - En cas de gêne respiratoire, obtenir immédiatement des soins médicaux. P301 + P312 + P330 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
Stockage	Non applicable.
Élimination	Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Dangers non classifiés ailleurs (DNCA)	
Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucun connu.
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation	Mélange	
Nom chimique	Résine polyuréthane	
Numéro CAS / autres identificateurs uniques		
Numéro CAS	Non applicable.	
Code du produit	Non disponible.	
Nom des ingrédients	Numéro CAS	%
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	102-71-6	7 - 13
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	13674-84-5	7 - 13
Noir de carbone	1333-86-4	0.1 - 1
Dilaurate de dibutylétain	77-58-7	0.1 - 1

Puisque les ingrédients cancérigènes dans ce produit sont encapsulés, le risque d'exposition est minime et les mentions de danger ne sont présentes dans cette fiche.

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires	
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Assurer vous d'une bonne circulation d'air. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Contact avec la peau	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si l'irritation persiste ou si des signes de toxicité se produisent, consulter un médecin. Nettoyer à fond les chaussures et les vêtements contaminés avant de les réutiliser ou de les jeter.
Ingestion	Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés	
Effets aigus potentiels sur la santé	
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux.
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.
Signes/symptômes de surexposition	
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : nausées, vomissement, diarrhée.
Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial	
Note au médecin traitant	En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Agents extincteurs inappropriés	Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Produits de décomposition thermique dangereux	Les produits de combustion peuvent comprendre : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore, chlorure d'hydrogène gazeux, fumées toxiques et nuisibles.
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Aucune mesure spéciale n'est requise.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Déversement	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.
-------------	---

SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Température de Stockage	15 - 30°C (59 - 86°F) (minimum - maximum).
Durée de Vie	6 Mois.

SECTION 8: CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Noir de carbone	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 3.5 mg/m³ 10 heures. TWA: 0.1 mg de HPA/cm³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures.</p>
Dilaurate de dibutylétain	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). Absorbé par la peau. TWA: 0.1 mg/m³, (pour Sn) 8 heures. STEL: 0.2 mg/m³, (pour Sn) 15 minutes. NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). Absorbé par la peau. TWA: 0.1 mg/m³, (pour Sn) 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 0.1 mg/m³, (pour Sn) 8 heures.</p>

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	US ACGIH 3/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 2/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 7/2015	0.5	3.1	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[3]
Oxyde d'aluminium	US ACGIH 3/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 2/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[b]
	ON 7/2015	-	1	-	-	-	-	-	-	-	[a]
Oxyde d'aluminium, Al.	QC 1/2014	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[c]
Noir de carbone	US ACGIH 3/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	AB 4/2009	-	3.5	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 2/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[f]
	ON 7/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[e]
	QC 1/2014	-	3.5	-	-	-	-	-	-	-	

(3) Sensibilisation cutanée

Forme: (a)Aérosol (b)Particule (c)Vapeur (d)Vapeur et brouillard (e)Brouillard (f)Brouillard respirable (g)Fraction inhalable

Contrôles d'ingénierie appropriés	Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.
Mesures de protection individuelles	
Mesures d'hygiène	Après manipulation de produits chimiques, se laver les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
Protection oculaire/ faciale	Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains	Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque

	indique que cela est nécessaire.
Protection du corps	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Autre protection pour la peau	Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	Se munir d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Couleur	Brun foncé.
Odeur	Ammoniacale.
Seuil de l'odeur	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion	Non disponible.
Point d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Vase clos: >110°C (>230°F) [Pensky-Martens].
Vitesse d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative@ 77°F (25°C)	1.05-1.15
Solubilité	Modérément soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité @ 77°F (25°C) (cps)	200-500
Volatilité	Non disponible.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Éviter l'exposition à l'humidité et à des températures élevées pour protéger la qualité du produit.
Matériaux incompatibles	Matériaux oxydants forts, matériaux réducteurs forts, acides forts, hydrocarbures halogénés, métaux alcalins ou métaux alcalinoterreux (aluminium, zinc, béryllium et de cuivre). Éviter le contact involontaire avec des isocyanates.
Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition peuvent comprendre : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore, chlorure d'hydrogène gazeux, fumées toxiques et nuisibles.

SECTION 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Renseignements sur les effets toxicologiques - Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	17.8 mg/l	1 heures
	CL50 Inhalation Poussière et buées	Rat	5 mg/l	4 heures

	DL50 Cutané	Lapin	1230 mg/kg	-		
	DL50 Orale	Rat	1500 mg/kg	-		
Noir de carbone	LD50 Orale	Rat	>15400 mg/kg	-		
Dilaurate de dibuthylétain	LD50 Orale	Rat	175 mg/kg	-		
Renseignements sur les effets toxicologiques- Irritation / Corrosion						
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	
Dilaurate de dibuthylétain	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 h. 100 mg	-	
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 mg	-	
Sensibilisation						
Il n'existe aucune donnée disponible.						
Cancérogénicité - Classification						
Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
2,2',2''-Nitrilotriéthanol	-	3	-	-	-	-
Oxyde d'aluminium	-	-	-	A4	-	-
Noir de carbone	-	2B	-	A3	-	+
Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique						
Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles			
Dilaurate de dibuthylétain	Catégorie 1	Indéterminé.	Thymus.			
Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées						
Nom du produit ou de l'ingrédient	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles			
Dilaurate de dibuthylétain	Catégorie 1	Indéterminé.	Thymus.			
Risque d'absorption par aspiration						
Il n'existe aucune donnée disponible.						
Informations sur les voies d'exposition probables						
Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.						
Effets aigus potentiels sur la santé						
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux.					
Inhalation	Peut causer une irritation des voies respiratoires.					
Contact avec la peau	Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.					
Ingestion	Peut causer une irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.					
Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques						
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.					
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Contact avec la peau	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : nausées, vomissement, diarrhée.					
Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme						
Exposition de courte durée						
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Exposition de longue durée						
Effets immédiats possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Effets différés possibles	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Effets chroniques potentiels sur la santé						
Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu.					
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.					

Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mesures numériques de la toxicité - Estimations de la toxicité aiguë	
Aucune donnée disponible.	

SECTION 12: INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

Toxicité			
Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Noir de carbone	Aiguë CE50 37.563 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
Dilaurate de dibutylétain	Chronique CE10 >2 mg/l Eau douce	Algues - Scenedesmus subspicatus	96 heures
Persistance et dégradabilité			
Aucune donnée disponible.			
Potentiel bioaccumulatif			
Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	2.68	0.8 à 2.8	faible
Dilaurate de dibutylétain	4.44	2.91	faible
Mobilité dans le sol			
Coefficient de répartition sol/eau (K _{oc})	Il n'existe aucune donnée disponible.		
Effets nocifs divers	Aucun effet important ou danger critique connu.		

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS LORS DE L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination	Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
------------------------	--

SECTION 14: INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

DOT	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
TDG	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-

Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
IMDG	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-
IATA	
Numéro NU	Non réglementé.
Nom officiel d'expédition NU	-
Classe(s) de danger relative(s) au transport	-
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non.
Autres informations	-

AERG : Non applicable.

Protections spéciales pour l'utilisateur	Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non disponible.

SECTION 15: INFOMATION RÉGLEMENTAIRE

United States						
Réglementations États-Unis	Liste des précurseurs contrôlés par le département du commerce : 2,2',2''-Nitrilotriéthanol. Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.					
Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.					
Substances de catégorie 1 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.					
Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air)	Non inscrit.					
Produits chimiques de la liste 1 de la DEA (précurseurs chimiques)	Non inscrit.					
Produits chimiques de la liste 2 de la DEA (produits chimiques essentiels)	Non inscrit.					
SARA 302/304	Aucun produit n'a été trouvé.					
SARA 304 RQ	Non applicable.					
SARA 311/312						
Classification						
Risque immédiat (aigu) pour la santé.						
Information sur les composants						
Nom du produit ou de l'ingrédient	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication Différée (chronique)
Phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	7 - 13	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Noir de carbone	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Non.	Oui.
Dilaurate de dibutylétain	0.1 - 1	Non.	Non.	Non.	Oui.	Oui.

SARA 313				
	Nom du produit	Numéro CAS	%	
Feuille R - Exigences en matière de rapport	Oxyde d'aluminium	1344-28-1	≥1 - <3	
Avis du fournisseur	Oxyde d'aluminium	1344-28-1	≥1 - <3	
Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FDS, et que les copies et redistribution de la FDS incluent les copies et redistribution des avis joints aux copies de la FDS redistribuée par la suite.				
Réglementations d'État				
Massachusetts	Les composants suivants sont répertoriés : 2,2',2''-Nitrilotriéthanol; Dioxyde de silicium; Oxyde d'aluminium.			
New York	Aucun des composants n'est répertorié.			
New Jersey	Les composants suivants sont répertoriés : 2,2',2''-Nitrilotriéthanol; Oxyde d'aluminium; Noir de carbone.			
Pennsylvanie	Les composants suivants sont répertoriés : 2,2',2''-Nitrilotriéthanol; Dioxyde de silicium; Oxyde d'aluminium; Noir de carbone.			
Californie Prop. 65				
MISE EN GARDE : Ce produit contient un ou des produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour provoquer le cancer.				
NOM DES INGRÉDIENTS	Cancer	Effets sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie acceptable
Noir de carbone	Oui.	Non.	Non.	Non.
Canada				
Listes canadiennes				
INRP canadien	Les composants suivants sont répertoriés : Oxyde d'aluminium.			
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	Aucun des composants n'est répertorié.			
Inventaire du Canada	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.			
Listes internationales - Répertoire national				
Australie	Indéterminé.			
Chine	Indéterminé.			
Europe	Indéterminé.			
Japon	Indéterminé.			
Malaisie	Indéterminé.			
Nouvelle-Zélande	Indéterminé.			
Philippines	Indéterminé.			
République de Corée	Indéterminé.			
Taiwan	Indéterminé.			

SECTION 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Historique	
Préparé par	Huntsman Solutions Bâtiments- Département technique.
Preparation Date (aaaa-mm-jj)	2016-04-20
Current Issue Date (aaaa-mm-jj)	2022-08-29

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.